

La charge chute de plus de 13 milliards de DH sur un an



Les arriérés de la Caisse de compensation ont atteint 3,817 milliards de DH à fin septembre dernier représentés à hauteur de 73% par les créances du gaz butane.

À fin août 2015, la charge de compensation atteint 7,9 milliards de DH, contre plus de 21 milliards un an plus tôt, soit une chute de plus de 13 milliards de DH par rapport à la même période de l'année dernière alors que le gouvernement prévoit une diminution de 10 milliards de DH en 2015, comparativement à 2014.

A fin août, la charge de compensation a baissé de plus de plus de 13,28 milliards de DH par rapport à la même période de 2014. Ainsi, en huit mois, le gouvernement a dépassé son objectif de réduction des dépenses liées à la subvention de la Caisse de compensation de plus de 3 milliards de DH. Rappelons que le gouvernement prévoit de diminuer les dépenses liées à la subvention de la Caisse de compensation de 10 milliards de DH en 2015, comparativement à 2014, soit à 23 milliards contre 33 milliards l'année dernière.

À fin août 2015, ces dépenses ont atteint 7,9 milliards de DH, contre 21,188 milliards un an plus tôt, soit une chute d'environ 63%, selon les statistiques publiées par la Caisse. Cette baisse est le résultat notamment de la suppression totale de la subvention accordée aux produits pétroliers. Soulignons que 2014 a été marquée principalement par la décompensation des produits pétroliers (le Super, le Fuel N° 2 et le Fuel ONEE) et la baisse progressive de la subvention allouée au gasoil 50 ppm. En janvier 2015, le gouvernement a procédé à la suppression totale de la subvention du gasoil 50 ppm, mais continue de subventionner le gaz butane et le sucre.

Ainsi, la facture de compensation pour les 8 premiers mois de l'année 2015 représente les dépenses de subvention du gaz butane et du sucre uniquement. Au 31 août, la charge relative au gaz

butane s'est élevée à 5,962 milliards de DH en enregistrant une diminution d'environ 46% comparativement à la même période de 2014. Plus précisément, la charge de compensation relative à la consommation du gaz butane a atteint 5,523 milliards de DH, contre 10,058 milliards en 2014 pour la même période, soit un recul de 45%. À noter que plus de 84% de la subvention du gaz butane concerne la bonbonne de 12kg, le reste allant à celle de 3 kg.

En outre, la charge de compensation relative au transport de gaz butane pour les huit premiers mois de l'année 2015 a atteint 180 millions de DH, enregistrant une hausse de 3% sur un an. Les dépenses liées aux importations du gaz butane se sont, elles, élevées à 259 millions de DH à fin juillet, contre 281 millions de DH pour la même période de 2014, soit une diminution de 7,83%.

Pour ce qui est de la compensation du sucre consommé et importé, elle s'élève à 1,938 milliard de DH. Les responsables de la Caisse précisent, néanmoins, que la charge de compensation du sucre concerne la période de janvier-juillet 2015. Par ailleurs, concernant les arriérés de la Caisse de compensation, ils ont atteint 3,817 milliards de DH à fin septembre dernier essentiellement représentés par les créances du gaz butane (une part de 73% contre 27% pour le sucre). Sur un an, ces créances sont en baisse de 47%. Pour ce qui est du paiement de la subvention relative aux produits du gaz butane et du sucre (décaissement en faveur des opérateurs), il s'est élevé à plus de 9,636 milliards de DH durant les 9 premiers mois de 2015, contre 19,013 milliards l'année dernière, soit une baisse relative de 49%. Rappelons qu'à fin mars 2015, la Caisse avait apuré la totalité des arriérés se rapportant aux produits pétroliers. ■

Le gouvernement prévoit de diminuer les dépenses liées à la subvention de la Caisse de compensation de 10 milliards de DH en 2015, comparativement à 2014.